



BUREAU

VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

À 10H00

BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

ORDRE DU JOUR

Décisions du Président

Administration générale

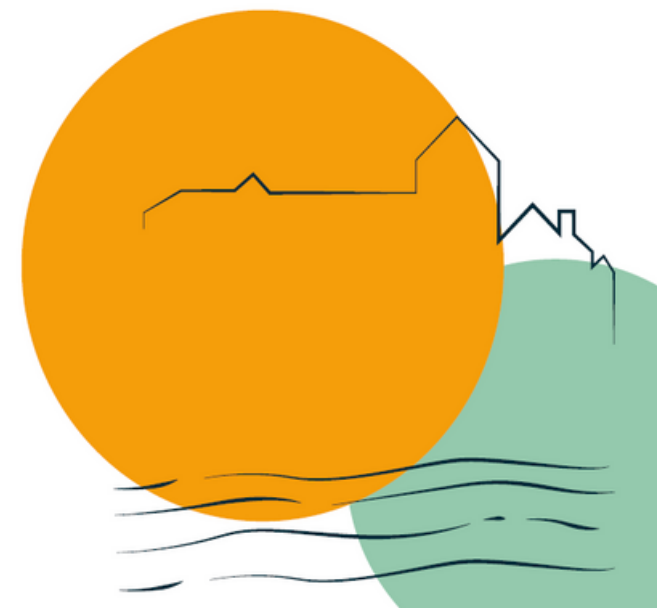
- Protection Sociale Complémentaire : volet Santé

Développement territorial

- PAT labellisation niveau 2 et actualités
- Contrat de Prestation gestion locative offre d'hébergement temporaire
- Point mission Patrimoine et Inventaire
- Adhésion Sites et Cités remarquables

Actualités

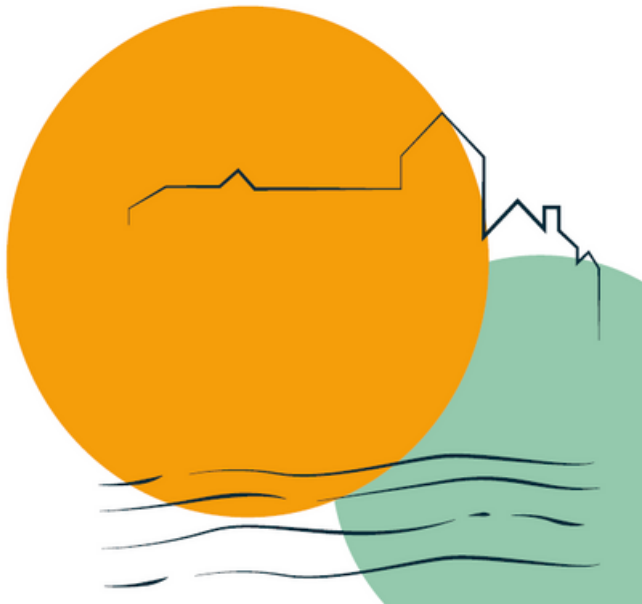
- Venez vivre en Corrèze



DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

PRISES DEPUIS LE DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Décision numéro	Objet	Observations
2025-11	Traiteur Séminaire 2 PMET Monceaux	Prestataire : Aux Saveurs Bellocoises à Beaulieu Tarif : 525.00 € TTC
2025-12	Communication Spectacle Théâtral de Curemonte (affiches et flyers)	Prestataire : ABna Print à Beynat Tarif : 80 € TTC
2025-13	Traiteur Séminaire 3 PMET Albussac	Prestataire : L'Infusé à Beaulieu Tarif : 627.00 € TTC



A hand holding a magnifying glass over a financial chart. The magnifying glass is positioned over a candlestick chart, and the text "ADMINISTRATION GENERALE" is centered within the lens. The background shows various financial charts, including a bar chart and a line graph.

ADMINISTRATION GENERALE

ADMINISTRATION GENERALE

Protection Sociale Complémentaire

Le Président informe les membres du comité que, conformément à la réforme de la protection sociale complémentaire, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé. Cette obligation leur incombe à compter du 1^{er} janvier 2026 et leur participation doit, a minima, s'élever à 15 euros mensuels bruts par agent.

Il est précisé que le volet santé garantit aux assurés et à leurs ayants-droits le versement de prestations de santé en relais et en complément de leur protection sociale de base.

Le Président rappelle que la participation de l'employeur doit être mise en œuvre :

- Soit par la procédure de « convention de participation », impliquant une mise en concurrence obligatoire pour sélectionner un contrat auprès d'un opérateur unique (mutuelle, institution de prévoyance ou entreprise d'assurance) sur le fondement des dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011. Cette procédure est soit menée par la collectivité, soit par le Centre de gestion.
- Soit la procédure de « labellisation ».

En vertu des dispositions de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze a décidé de lancer en 2025 une consultation pour la passation d'une convention de participation, volet santé, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2026.



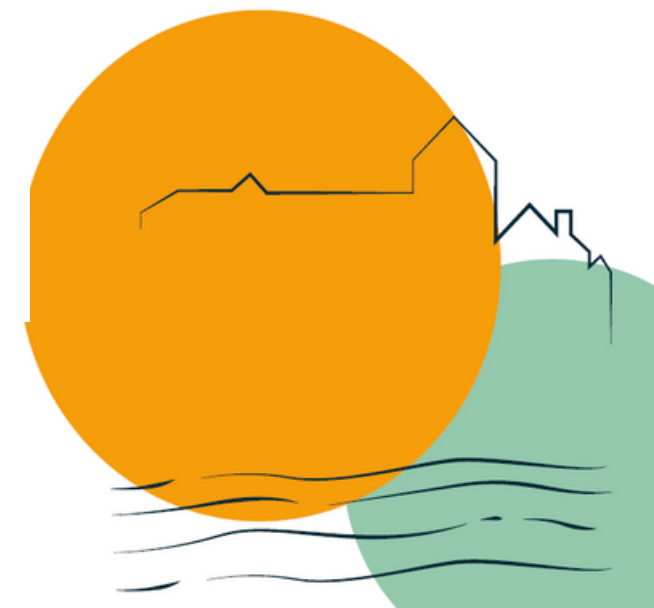
Réforme de la Protection Sociale Complémentaire

La mise en place de la participation employeur peut intervenir soit :

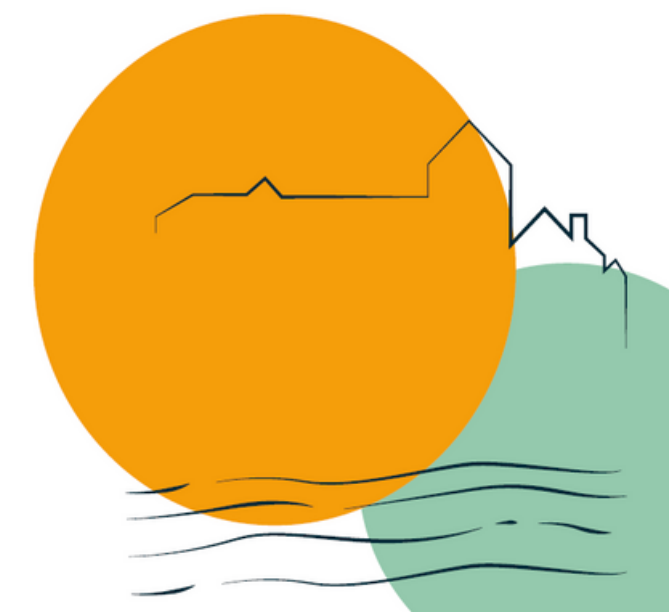
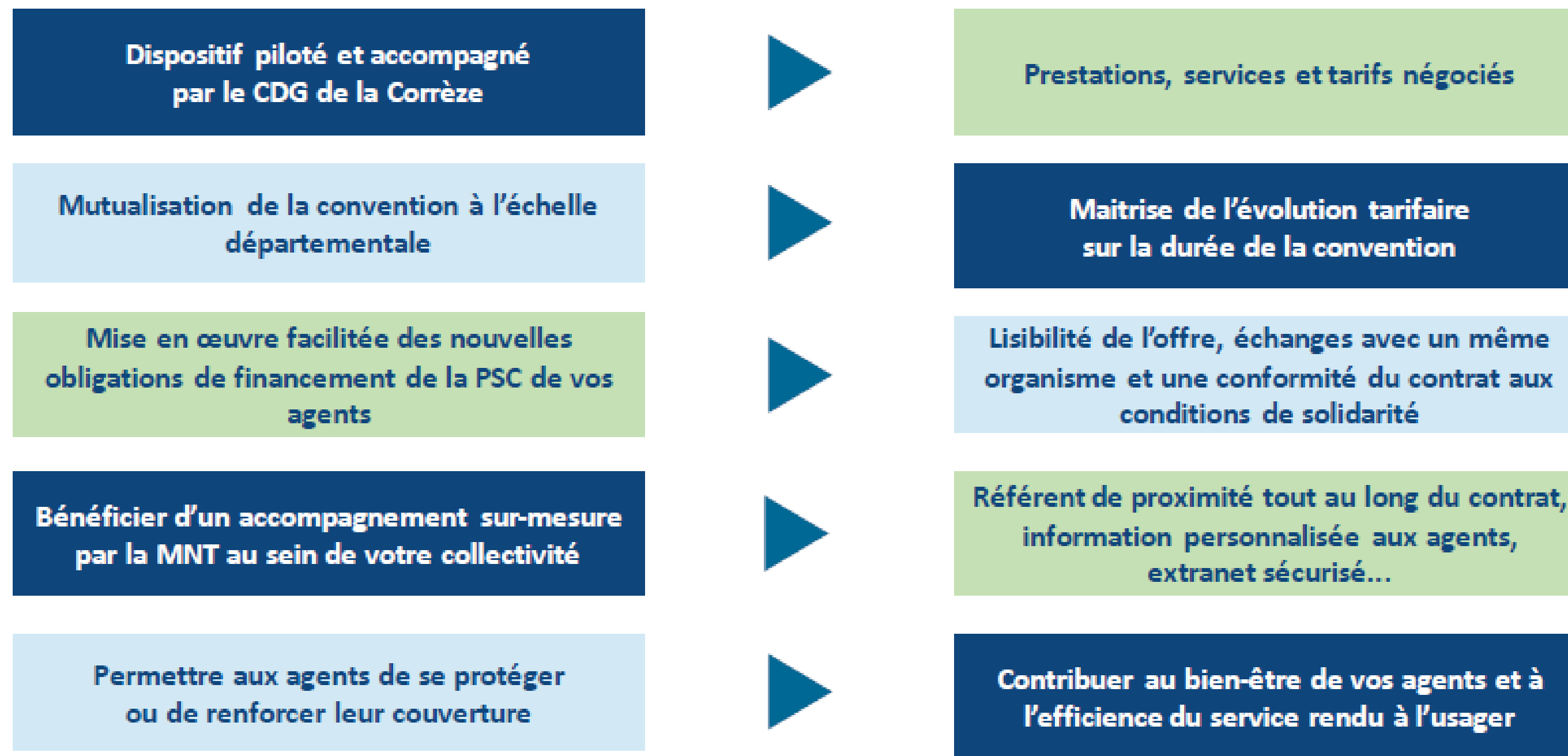
- Par la procédure de **convention de participation** qui implique une mise en concurrence pour sélectionner un contrat auprès d'un opérateur (mutuelle, institution de prévoyance ou entreprise d'assurance). La participation financière n'est versée qu'aux agents adhérant à ce contrat.
- Par la procédure de labellisation. La participation financière est versée à tout agent rapportant la preuve de la souscription d'un contrat ou règlement labellisé.



Ces deux procédures ne peuvent être mises en œuvre simultanément pour les mêmes risques au sein d'une collectivité. Choix nécessaire.



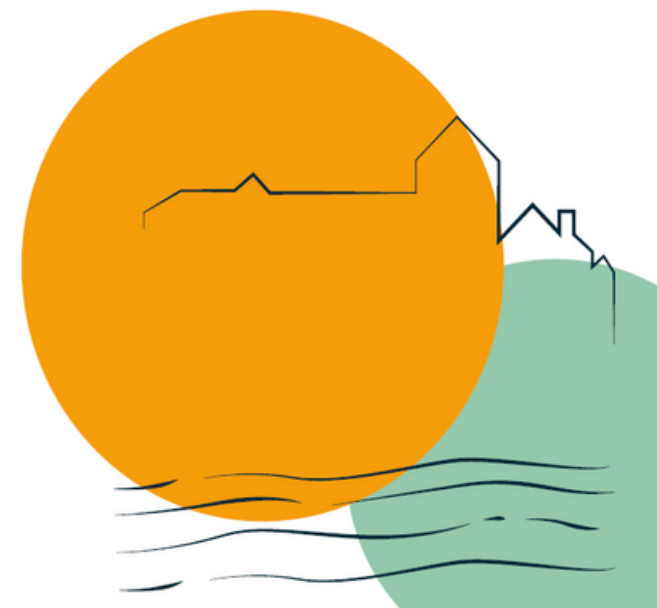
Pourquoi intégrer la convention Santé en tant qu'employeur ?



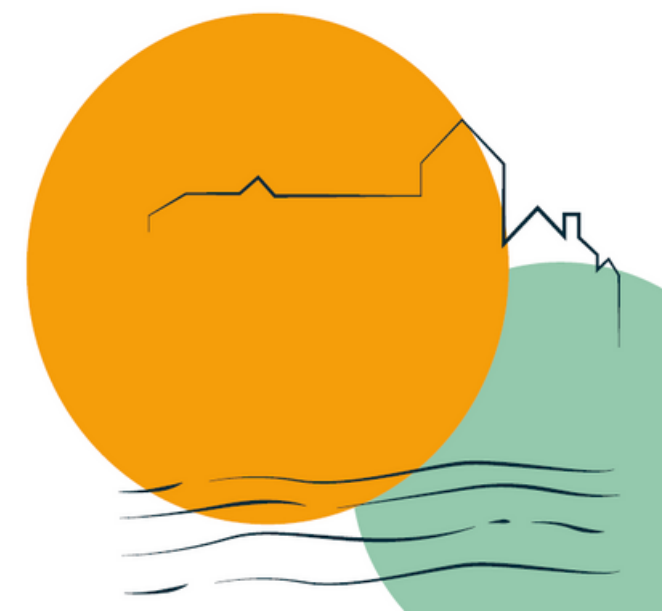
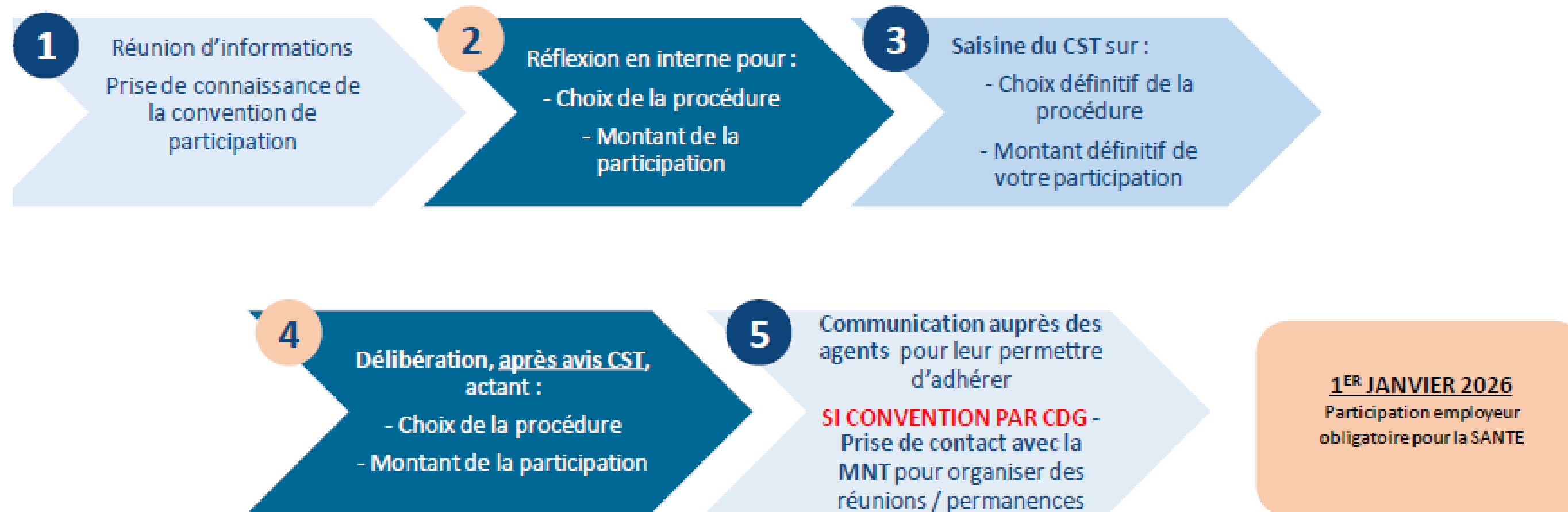
Réforme de la Protection Sociale Complémentaire

- Consultation des représentants des organisations syndicales et des représentants employeurs
 - **Résultats des réunions du groupe de travail**
 - Adhésion facultative des agents
 - Garanties discutées et définies sur quatre niveaux
 - Grille tarifaire par âge
- Appel d'offres lancé le 11 avril 2025 comprenant les données statistiques de **217** collectivités :
 - 200 collectivités affiliées de moins de 50 agents
 - 13 collectivités affiliées de plus de 50 agents
 - 4 collectivités non affiliées

Soit un potentiel de
18 792 bénéficiaires (agents + ayants droits)



Réforme de la Protection Sociale Complémentaire



BILAN DEPARTEMENTAL SUR LA PARTICIPATION COLLECTIVITES ADHERENTES MNT

8 collectivités
de + de 150 agents

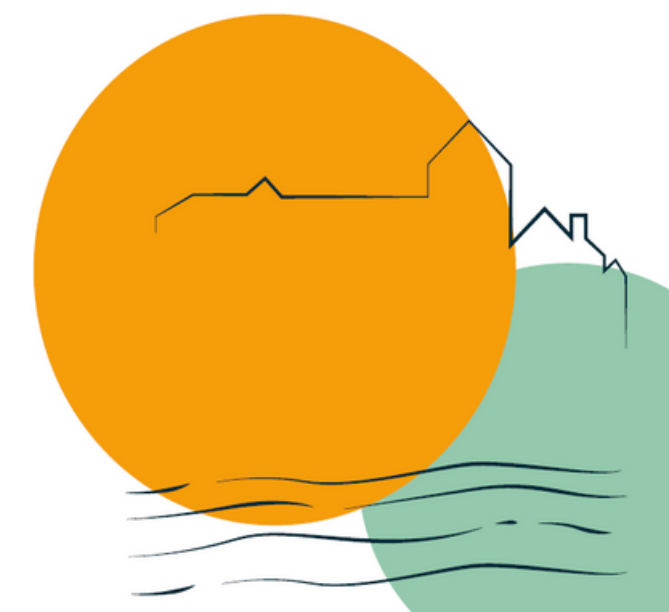
11 collectivités
de 50 à 150 agents

219 collectivités
de moins de 50 agents

20% des collectivités
participent

76% des participations > 15 €
24% des participations < 15 €

Participation moyenne
23 € par mois

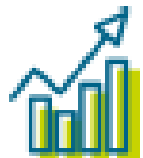


Quels agents peuvent adhérer ?

Agents de collectivité	Bénéficiaires
Titulaires & stagiaires CNRACL	Conjoint, partenaire de PACS, concubin (même domicile)
Agents de droit public, de droit privé	Enfants de moins de 21 ans
Agents en détachement, en disponibilité	Enfants de moins de 25 ans avec justificatifs (étudiants, formation, chômage...)
Agents retraités	



Les garanties



4 niveaux de garanties pour une offre qui s'adapte aux besoins de chaque agent

Niveau 1

Bénéficiez de remboursements sur tous les postes de santé

Niveau 2

Renforcez les remboursements sur l'ensemble des soins.

Niveau 3

Renforcez davantage les remboursements sur l'ensemble des soins

Niveau 4

Soyez couvert au maximum, quoi qu'il arrive



6. Les cotisations mensuelles 2026

Grille des montants de cotisation TTC par personne				
Age	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Enfant (gratuité à compter du 3ème)	18,53€	27,68€	34,13€	40,94€
Adulte actif de moins de 30 ans inclus	26,62€	33,49€	46,45€	55,72€
Adulte actif de 31 à 40 ans inclus	31,72€	39,91€	55,37€	66,42€
Adulte actif de 41 à 50 ans inclus	40,26€	50,64€	70,26€	84,27€
Adulte actif de 51 à 60 ans inclus	52,90€	62,39€	87,19€	104,59€
Adulte actif de plus de 61 ans inclus	75,92€	89,54€	125,16€	150,13€
Retraité	80,33€	94,67€	132,30€	158,71€



Les montants indiqués ne tiennent pas compte de la participation financière de votre employeur.

Les cotisations sont prélevées sur votre salaire.

Les bénéficiaires adhèrent au même niveau de garantie que l'assuré principal.



Réforme de la Protection Sociale Complémentaire

L'obligation de prise en charge par l'employeur, sur la base d'un montant de référence fixé par décret **est de, minimum :**

- **15 euros brut / mois** (50% de 30 euros (montant de référence)) pour le volet santé ;

DATE D'EFFET = 1^{er} janvier 2026

Le montant de la participation versée par l'employeur peut être **modulée** :

- Au regard du revenu des agents
- Au regard de la situation familiale des agents



Exclusion de tout autre critère de modulation

Pas de prorata en fonction du temps de travail de l'agent
Pas de condition d'ancienneté

Exemple de modulation sur la base de la situation familiale de l'agent

- Montant de la participation fixé à 20 € par agent
- Participation complémentaire de 5 € si l'agent est marié ou pacsé
- Participation complémentaire de 5 € par enfant composant le foyer

Exemple de modulation sur la base du revenu des agents

- Montant de la participation fixé à 30 € pour les agents rémunérés sur la base d'un indice majoré compris entre l'IM 361 et l'IM 420
- Montant de la participation fixé à 20 € pour les agents rémunérés sur la base d'un indice majoré supérieur à l'IM 420



A titre d'exemple, avec participation 20 € par la collectivité

Agent de 29 ans, qui adhère au contrat.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Cotisation	26,62 €	33,49€	46,45 €	55,72 €
Participation employeur	- 20 €	- 20 €	- 20€	- 20 €
Reste à charge	6,62 €	13,49€	26,45 €	35,72 €



Un agent de 45 ans, qui adhère au contrat avec sa conjointe de 42 ans et ses 3 enfants (gratuité 3 enfants et plus).

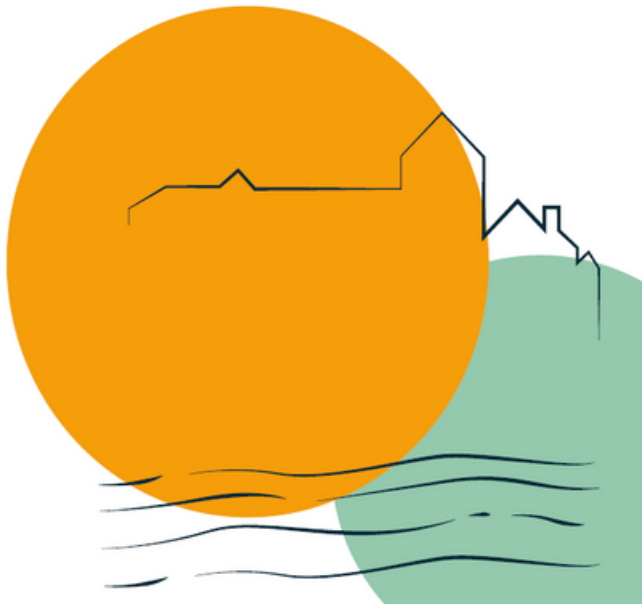
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
117,58 €	156,64 €	208,78 €	250,42 €
- 20€	- 20 €	- 20 €	- 20 €
97,58 €	136,64 €	188,78 €	230,42€

Agent de 55 ans, qui adhère au contrat avec sa conjointe de 62 ans

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
128,82€	151,93 €	212,35 €	254,72€
- 20 €	- 20 €	- 20 €	- 20 €
108,82 €	131,93 €	192,35 €	234,72 €

Agent retraité de 67 ans, qui adhère au contrat avec sa conjointe de 61 ans

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
156,25 €	184,21 €	257,46€	308,84 €
- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €
156,25 €	184,21 €	257,46 €	308,84 €



ADMINISTRATION GENERALE

Protection Sociale Complémentaire

HYPOTHESE 1

- Participation identique pour tous les agents
- Montant de 30 €
- Coût annuel : 2160 €

HYPOTHESE 2

- Participation modulée en fonction de la situation familiale
- Montant de 25 €/agent, 5 €/conjoint, 10 €/enfant
- Coût annuel : 2220 €

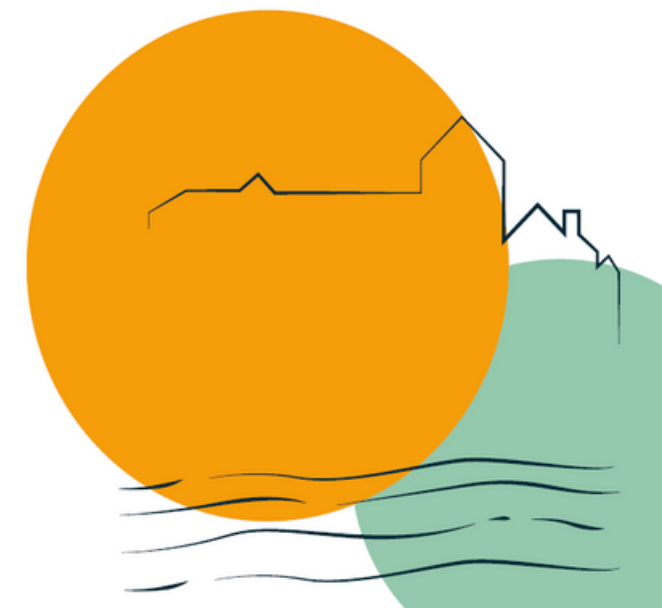
HYPOTHESE 3

- Participation modulée en fonction de la situation familiale
- Montant de 30 €/agent, 5 €/conjoint, 15 €/enfant
- Coût annuel : 3240 €

Brive/CABB
60 €/agent

XVD
Moy : 20€/agent
+11.30 € 1^{er} enfant
+7.90 € 2^e enfant

Secteur privé
50% mini





DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

**Projet Alimentaire du Territoire
de la Vallée de la Dordogne
Corrézienne**

Perspectives du PAT

Labélisation du PAT au N°1 jusqu'en Mars 2026
(Les démarches pour être labellisé en N°2 commencent en novembre 2025)

Visio avec la DRAAF NA

Objectif : Faire un point d'avancement du PAT et sur les perspectives

Constat :

- De nombreuses actions sont menées
- La plupart des thématiques sont abordées
- Besoin de perspectives à long terme c'est-à-dire avec la pérennisation des actions
- La Labellisation de N°2 porte sur la mise en place des actions établies dans le Plan d'Action validé en N°1

(Engagement sur 5 ans avec perspectives économiques pérennes)



Possibilité 1 : Déposer une demande Labélisation de N°2
(*Risque : manque de maturité du projet sur certains points*)



Possibilité 2 : Demander une dérogation d'un an

Objectif : Renforcer et pérenniser les actions en cours avec une projection économique stable pour la période de labélisation N°2

Critères

- Impact de la crise covid
- Avenant de financement
- Problématique de personnel
- Changement politique impactant le projet



Précisions

- Possibilité d'être labellisé N°2 sans passer par le N°1
- Le label permet de répondre à des AAP tel que « Mieux Manger pour Tous »



Les actus

Lutte contre la Précarité Alimentaire

Dimanche 28 Septembre

1^{ère} rencontre - atelier cuisine à destination
des Bénéficiaires de la Croix Rouge
Beynat/Meyssac

Perspective : Dupliquer l'action auprès des
bénéficiaires d'une association d'AA sur XVD

Diagnostic des volumes

9 établissements dans la démarche
5 retours à ce jour pour la période
(Avril – Juillet)

COPIL du PAT

Mardi 14 Octobre 2025

Bilan des actions sur l'année 2025 et
perspectives pour l'année 2026

Rencontre des cuisiniers

Mercredi 1^{er} octobre

Lutte contre le gaspillage alimentaire en
collaboration avec les services de XVD

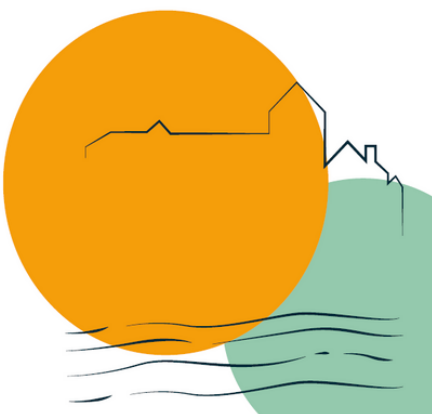
Deux jours de diagnostic avec un menu commun

Formation SCIC Nourrir l'Avenir

Du 17 au 21 Novembre 2025

2 Journées pour les restaurants scolaires
1 Journée pour les établissements Médico Sociaux

1 Accompagnement d'un an
- Restaurant scolaire d'Albussac
- Foyer d'Accueil de Boulou les Roses



OFFRE HÉBERGEMENTS TEMPORAIRES



RAPPEL - CAHIER DES CHARGES - ELEMENTS DE CONTEXTE

Objet de la consultation :

Prestation de « **gestion locative** » d'une offre d'hébergements visant à **favoriser l'attractivité** du territoire et les recrutements des employeurs (stagiaires-alternants-saisonniers)

Caractéristiques de l'offre :

- Constituée de **différents types de propriétaires** (particuliers, collectivités, bailleurs sociaux, entreprises ...)
- Dont la localisation des biens se situe sur l'ensemble du territoire du PETR (**offre diffuse** nécessitant une capacité de déplacement locale et réactive)
- Destinée à de la location temporaire meublée **avec durée de bail variable** (de la semaine à plusieurs mois)
- Avec possibilité de logements meublés **indépendants ou partagés** (chambre chez l'habitant, colocation)
- Offre destinée prioritairement aux **alternants-stagiaires-saisonniers, y compris mineurs**

Constitution du réseau d'hébergeurs :

- Action conjointe et coordonnée avec le PETR et les EPCI par bassins d'emploi

Communication de l'offre :

- Portée par le PETR et les EPCI notamment auprès des employeurs du territoire, des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle

Support de diffusion des hébergements :

- Utilisation de la plateforme régionale « 1 , 2 , Toit » dédiée pour rendre visible les hébergements recensés



RAPPEL - CAHIER DES CHARGES – PRESTATIONS DEMANDEES

1- CAPTATION

- Visite et validation des biens (existence diagnostics, normes de décence et de location meublée, surface ...)
- Prise de photos en vue d'une mise en ligne
- Fixation du loyer et des charges avec les propriétaires
- Constitution du dossier propriétaire
- Signature du mandat de gestion avec le propriétaire

Objectif : effet levier sur l'alimentation du réseau d'hébergeurs et sécurisation des biens à intégrer dans l'offre
⇒ prise en charge PETR

2- MISE EN LOCATION

- Mise en relation offre et demande (présentation des hébergements, organisation visite pour les candidats...)
- Constitution dossier locataire (public ciblé, mise en relation avec les partenaires de l'aide au logement)
- Entrée dans les lieux : rédaction bail, état des lieux
- Suivi location

Objectif : simplification de gestion, effet levier pour les propriétaire et pour attirer les publics
⇒ prise en charge PETR

3- GESTION FINANCIERE ET TECHNIQUE

- Gestion des loyers (quittancement, encaissement, reversement, suivi comptable, aide à la déclaration fiscale, régularisation de charges...)
- Gestion des travaux d'entretiens et/ou de réparations incombant au bailleur
- Gestion des sinistres et des impayés

Prestation facturée directement au propriétaire



SYNTHESE DES COUTS DE PRESTATIONS

	Groupement «Conciergerie-Garenne »	Modalités de facturation															
Prestation « Captation »	➤ visite et validation des biens : 25 € TTC ➤ photos professionnelles : 95 € TTC	Facturée au PETR à chaque logement visité A l’issue de la visite, si le bien ne correspond pas à l’objet du contrat, seule la prestation de visite/validation sera facturée															
Prestation « Mise en Location »	➤ Mise en location inférieure à 3 mois : « La Petite Conciergerie » : 12% TTC du montant du loyer ➤ Mise en location supérieure à 3 mois : « Garenne Immobilier » :<table><tr><td>Surface du bien</td><td>Tarif HT</td><td>Tarif TTC</td></tr><tr><td>0 – 40m2</td><td>10.40 € / m2</td><td>12.48 € / m2</td></tr><tr><td>41m2 – 60 m2</td><td>9.20 € / m2</td><td>11.04 € / m2</td></tr><tr><td>61 m2 – 80 m2</td><td>6.40 € / m2</td><td>7.68 € / m2</td></tr><tr><td>+ 80 m2</td><td>4.20 € / m2</td><td>5.04 € / m2</td></tr></table>	Surface du bien	Tarif HT	Tarif TTC	0 – 40m2	10.40 € / m2	12.48 € / m2	41m2 – 60 m2	9.20 € / m2	11.04 € / m2	61 m2 – 80 m2	6.40 € / m2	7.68 € / m2	+ 80 m2	4.20 € / m2	5.04 € / m2	Facturée au PETR à chaque nouvelle entrée dans un logement.
Surface du bien	Tarif HT	Tarif TTC															
0 – 40m2	10.40 € / m2	12.48 € / m2															
41m2 – 60 m2	9.20 € / m2	11.04 € / m2															
61 m2 – 80 m2	6.40 € / m2	7.68 € / m2															
+ 80 m2	4.20 € / m2	5.04 € / m2															
Prestation « Gestion »	➤ Mise en location inférieure à 3 mois : « La Petite Conciergerie de la Vallée » : 12% TTC des loyers encaissés ➤ Mise en location supérieure à 3 mois : « Garenne Immobilier » : 7.20% TTC des loyers encaissés	Facturé directement au propriétaire Des prestations complémentaires à la carte pourront être proposées aux propriétaires ou aux locataires par Les Prestataires (exemples : ménage, location de draps...)															

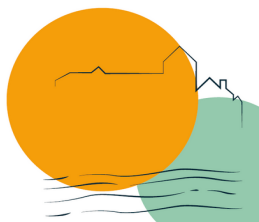


BUDGET PREVISIONNEL (TTC)

Hypothèse :

- AAP Région : subvention de 50% du montant de la prestation annuelle dans la limite de 30000€
- Dépense totale annuelle 30000€
- Captation de 15 logements en 2025 et de 20 logements supplémentaires en 2026
- Base loyer 300€ pour 30m2 avec un bail d’1 mois

	2025	2026
Total prestation	30 000 €	30 000 €
Dont frais généraux	2 000 €	500 €
Dont Captation	1 800 €	2 400 €
Reste pour la mise en location	26 200 € Soit 10 rotations par logement	27 100 € Soit 8 rotations par logement
Région (50%)	15 000 €	15 000 €
Fonds Européens et/ou DDETSP (30%)	9 000 €	9 000 €
Auto financement PETR (20%)	6 000 €	6 000 €



CALENDRIER PREVISIONNEL

[illegible]



Hébergements Temporaires
Stagiaires - Alternants - Saisonniers
Dispositif du PETR* Vallée de la Dordogne Corrézienne



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN MEUBLÉ?

Mettez votre bien en
location de courte durée

Et **facilitez l'emploi des jeunes**
en Vallée de la Dordogne Corrézienne

UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN

PRISE EN CHARGE
d'une partie des frais

SÉCURITÉ
et fiabilité assurées

GESTION
technique et financière

POUR EN SAVOIR PLUS

www.valleedordogne.org



ou par
téléphone
05 19 59 04 00

*Pôle d'Équilibre Territorial et Rural



DELIBERATION

- Couts des prestations et montage financier
 - Prestation captation prise en charge par le PETR
 - Prestation mise en location prise en charge par le PETR
 - Dossier AAP Région
 - Subvention DDETSPP
 - Prestation gestion pris en charge par le Propriétaire
- Poursuite du déploiement
 - Suivant calendrier prévisionnel
 - Mise en œuvre des supports de communication nécessaires





INVENTAIRE DU PATRIMOINE

INVENTAIRE – AVANCÉE DE LA MISSION



- Juillet - septembre :

- Rédaction du rapport de diagnostic
- Rédaction du **cahier des clauses techniques et scientifiques** (CCST)

CCST : document-cadre de l'opération d'Inventaire. Il présente l'aire d'étude, les enjeux scientifiques de l'opération, la méthode mise en œuvre, les moyens affectés à l'opération ainsi que le calendrier prévisionnel.

⇒ Documents finalisés ; en cours de relecture et de validation côté Région (Service Patrimoine et Inventaire)

- À partir d'octobre :

- Démarrage de l'étude d'Inventaire thématique (repérage terrain et recherche documentaire)
- Prise de contact avec les mairies et les personnes-ressources identifiées en amont du repérage terrain

INVENTAIRE – PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

L'étude d'inventaire porte sur le **patrimoine bâti lié à la production agricole**.

5 productions agricoles principales ont occupé, simultanément ou successivement, le territoire au fil des siècles :

- Culture céréalière
- Viticulture
- Vergers et cultures arborescentes (châtaigne, noix, chênes truffiers, pommiers à cidre, etc.)
- Tabaculture
- Élevage

De nombreuses constructions témoignent du riche passé agricole du territoire : granges-étables, pigeonniers, porcheries, maisons de vignerons, cabanes de vigne ou encore séchoirs jalonnent le territoire.

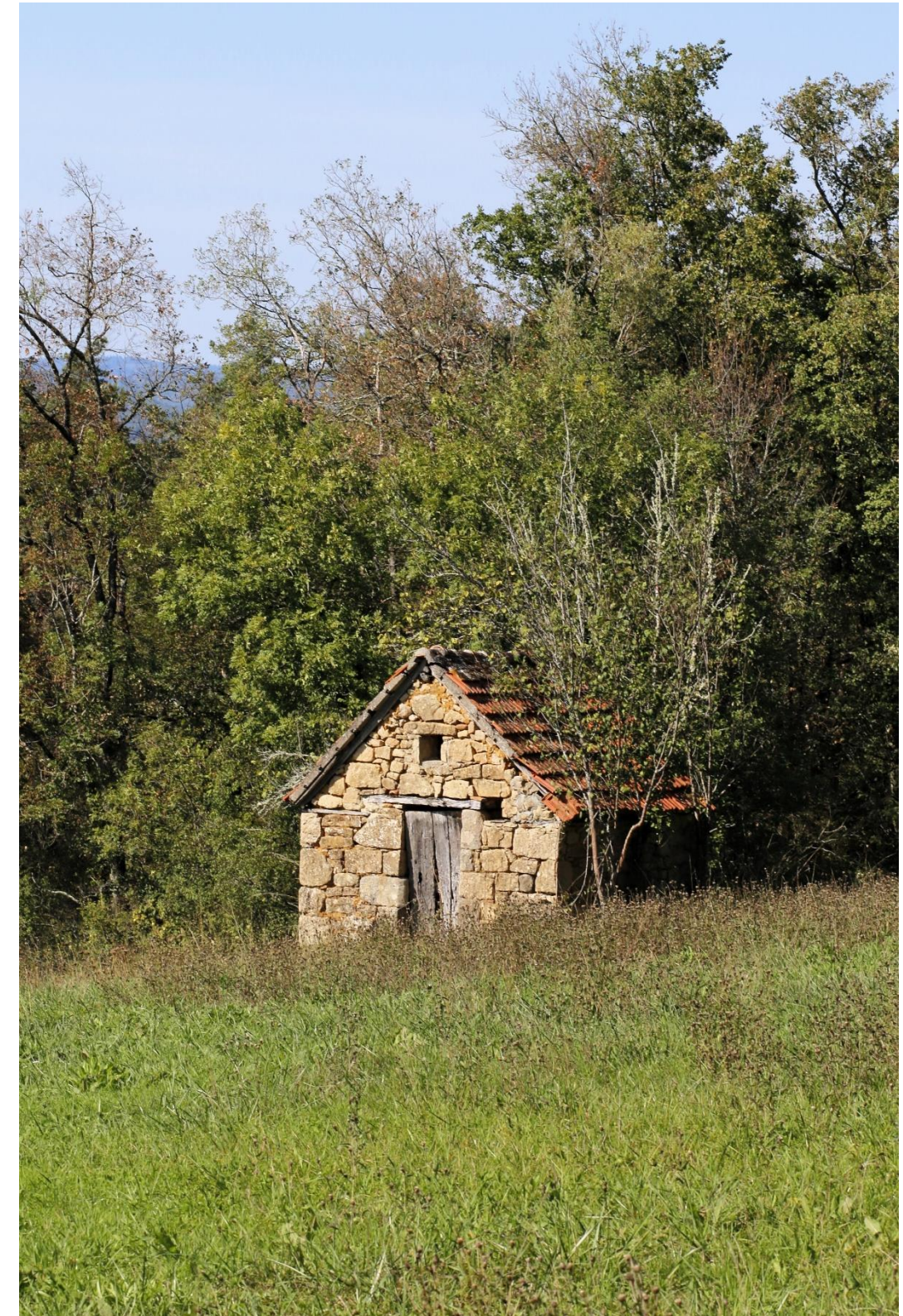


INVENTAIRE – PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

Cette enquête vise à étudier comment le patrimoine de la production agricole s'est adapté aux paysages.

Elle pourra répondre à plusieurs questions :

- Dans quelle(s) mesure(s) le sous-sol géologique, le relief, le climat et des facteurs historiques ont impacté le développement des différentes filières de production agricole ?
- Les conversions d'une filière de production agricole à une autre ont-elles engendré des conséquences sur le bâti agricole existant et sur la morphologie du paysage ?
- Suite à l'exode rural et à la déprise agricole, que reste-t-il du patrimoine bâti agricole aujourd'hui ?



INVENTAIRE – CALENDRIER PRÉVISIONNEL

L'inventaire thématique va se décliner en 2 temps selon une **approche historique régressive**.

Cette méthode permet d'étudier le patrimoine agricole en prenant en compte ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il a été et ce qu'il a engendré comme modification des pratiques, des savoirs- faire et des paysages.

- Première triennale - 2025-2027

La première triennale sera consacrée à l'inventaire du **patrimoine bâti lié à l'élevage**. Cette production agricole, qui perdure encore aujourd'hui, concerne l'ensemble du territoire. L'étude du patrimoine bâti lié à l'élevage permettra ainsi de prospecter l'intégralité du territoire et de délimiter les secteurs où l'élevage s'est substitué à d'autres productions plus anciennes.

- Seconde triennale - 2027- 2030

Une seconde triennale permettrait de conduire l'inventaire du **patrimoine bâti lié aux autres productions agricoles** (viticulture, tabaculture, cultures céréalières et arboriculture).



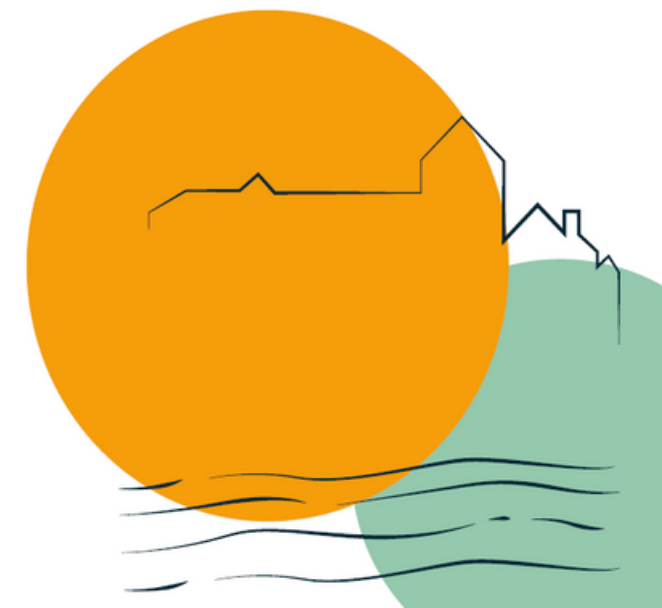
PATRIMOINE

A group of people, including children and adults, are sitting in a circle on a cobblestone plaza in front of a large, historic stone church. The church features a prominent arched doorway with intricate carvings and a bell tower in the background. The scene is set in a sunny, outdoor environment.

PATRIMOINE

Nouvelle chargée de mission : Catherine Teyssier

- Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
- Nombreuses expériences en France et à l'étranger : élaboration et mise en oeuvre de politiques publiques, pilotage de projets
- Dernière mission : cheffe du projet Parcours immersif dans les fonds marins des pertuis, sur l'île d'Aix en Charente maritime, scénographie permanente destinée à la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux du milieu marin : <https://parc-marin-gironde-pertuis.fr/editorial/le-parcours-immersif-dans-les-fonds-marins-des-pertuis>
- Installation récente à Beaulieu



PATRIMOINE - CULTURE

Pièce de théâtre thématique à Curemonte

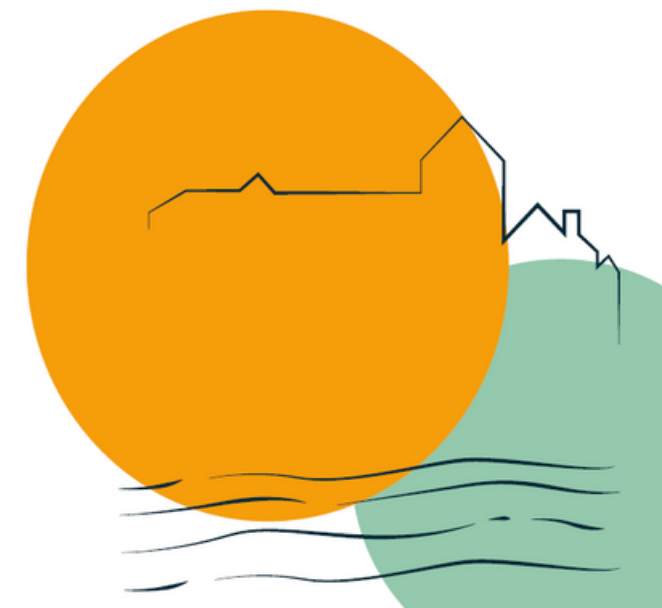
- “L’Air du Temps”, évoquant le Patrimoine Agricole, historique et immatériel de la Corrèze
- Proposé par la **Compagnie du Domaine Théâtral** (Altillac)

→ Date : **16 juillet 2025**, 20h30 (entrée libre, tous publics)

→ Durée : 1h

→ Environ une centaine de participants

→ Prix de la session : **2000 euros**



PATRIMOINE - ANIMATION

Partenariats possibles

Fédération Nationale des Sites et Cités Remarquables de France :

- Regroupe tous les territoires labellisés SPR et VPAH
- Assure une communication et une **visibilité** permanente à l'échelle nationale
- Propose des **formations** et outils aux collectivités adhérents, sur l'urbanisme, le Patrimoine, l'environnement ...

→ Adhésion annuelle : 1100 euros environ

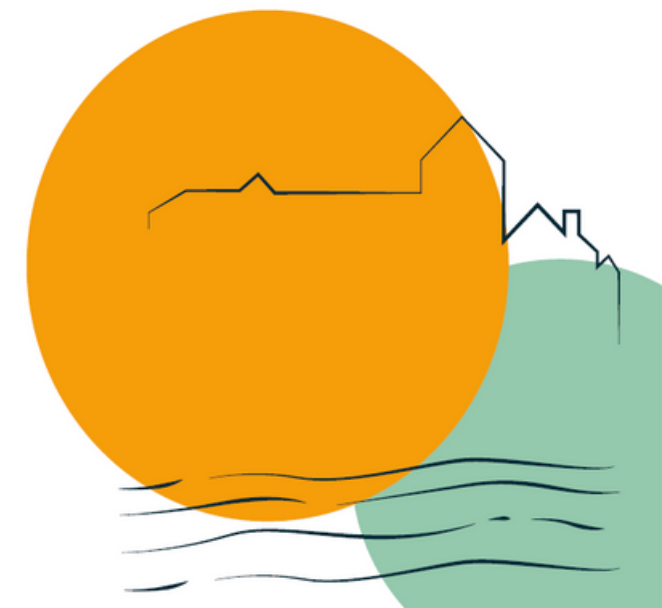
Association "Maisons Paysannes de France", délégation de Corrèze :

- Accompagne les **particuliers** et **collectivités** dans la restauration, la préservation et la **mise en valeur** du **patrimoine bâti** rural
- Propose des outils et animations comme des **chantiers participatifs**, **conférences** thématiques, **diagnostics** techniques ...
- Accès à une grande base de données informatives en ligne pour les adhérents

→ Adhésion annuelle : 60 euros



**maisons
paysannes
de corréze**





ACTUALITES

Opération “Plaquez Paris pour la Corrèze”

NOVEMBRE 2025 – PARIS



Précédentes éditions

“Venez vivre en Corrèze”

PARIS 2021

NOV 2021 - MNA

- 60 participants uniques
- 9 projets installés
- 1 personne en cours de suivi

PARIS 2022

NOV 2022 - MNA

- 65 participants uniques
- 3 projets installés
- 1 personne en cours de suivi

LILLE 2023

MARS 2023 - LILLE

- 43 participants uniques
- 8 projets installés
- 3 personnes en cours de suivi

PARIS 2023

NOV 2023 - MNA

- 105 participants uniques
- 7 projets installés
- 13 personnes en cours de suivi

LYON 2024

JUIN 2024 - LYON

- 54 participants uniques
- 4 projets installés
- 16 personnes en cours de suivi

PARIS 2024

NOV 2024 - MNA

- 112 participants uniques
- 8 projets installés
- 30 personnes en cours de suivi

Chiffres clés Corrèze Accueil

523

projets installés depuis 2021

253

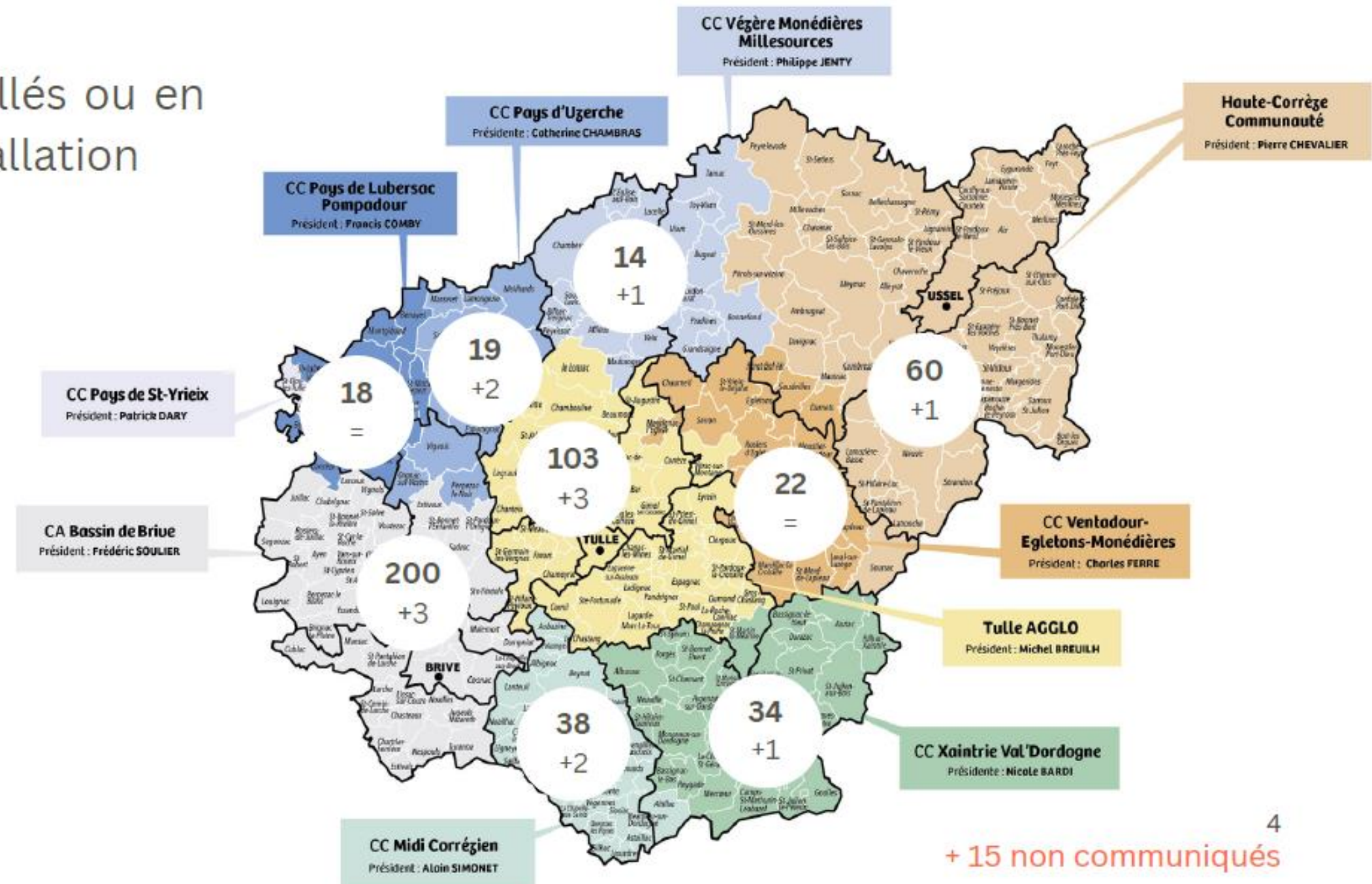
projets en cours de suivi

Installation en Corrèze

Avec variation VS juillet 2025

Panel de **523 projets** installés ou en cours de finalisation d'installation

Chiffres au 03/09/2025

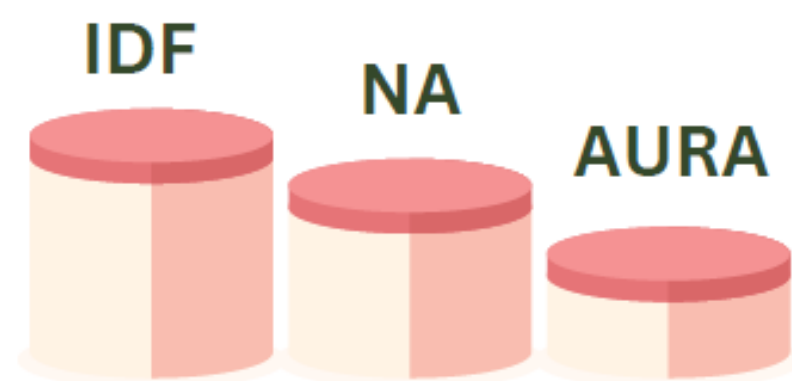


Régions d'origine des nouveaux arrivants

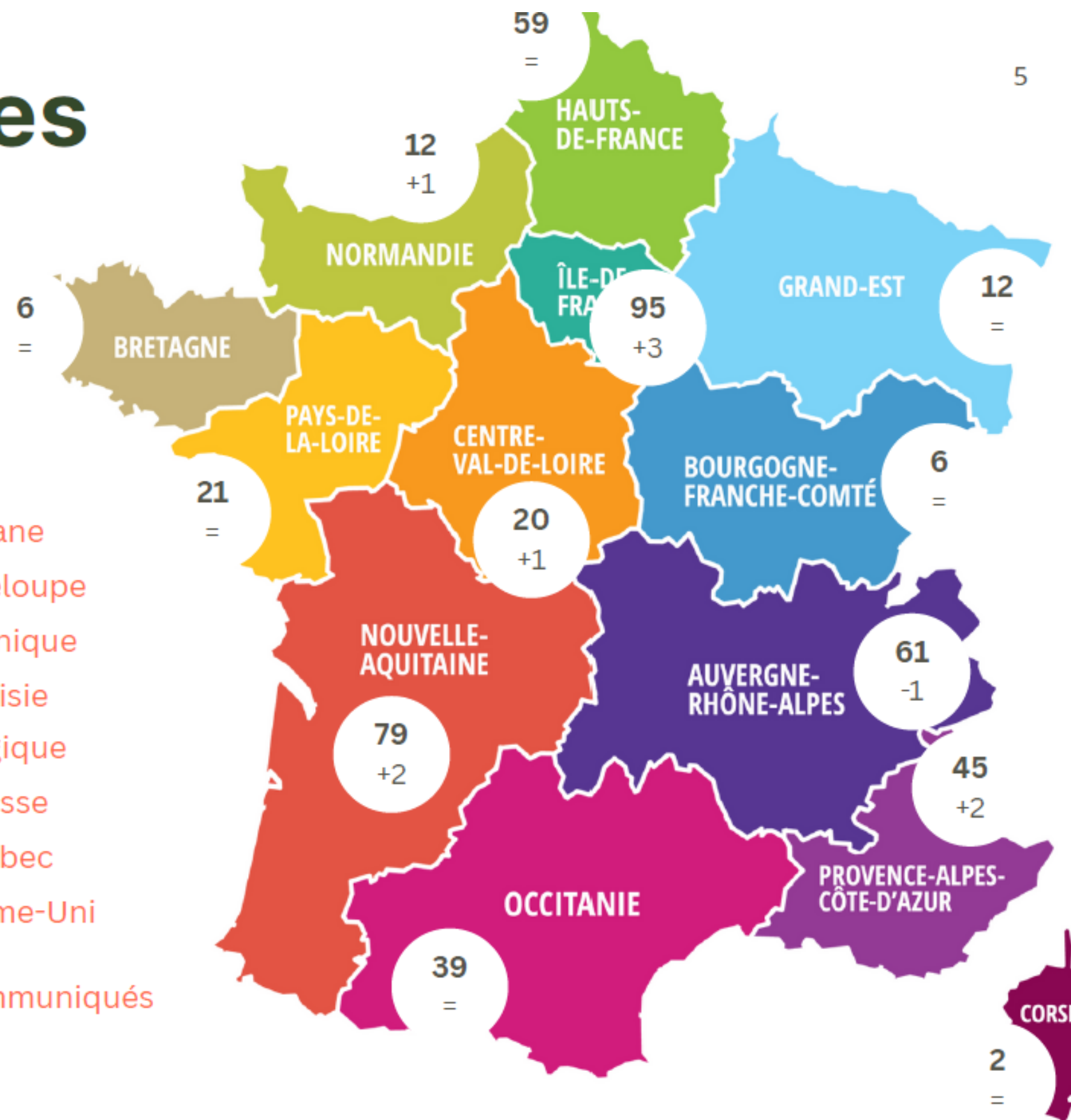
Avec variation VS juillet 2025

Panel de **523 projets** installés ou en cours de finalisation d'installation

Chiffres au 03/09/2025



- + 2 Guyane
- + 2 Guadeloupe
- + 1 Martinique
- + 1 Tunisie
- + 2 Belgique
- + 1 Suisse
- + 1 Québec
- + 1 Royaume-Uni
- + 55 non communiqués



Objectifs

édition 2025

- Répondre aux besoins de recrutement des entreprises sur les secteurs d'activité dynamiques
- Renforcer l'attractivité de la Corrèze via un **nouveau levier de développement territorial : la transmission-reprise d'entreprise** (mobilisation des acteurs en compétence)
- Valoriser les compétences et métiers de la collectivité Département
- Inscrire Corrèze Accueil comme dispositif de soutien et d'animation au service des territoires corréziens (qui créent progressivement des conciergeries locales)
- Profiter de notre présence à Paris pour diffuser l'information (MIF + mois de la reprise)



Programme prévisionnel 2025

JEUDI 20 NOVEMBRE

Soirée “Venez essayer la Corrèze”

- 18H30-21H : Afterwork “job dating” sur le site d'Eyrein Industrie (91 - Villejust)

VENDREDI 21 NOVEMBRE

Maison de la Nouvelle-Aquitaine (Paris, 1)

- 10H-15H : **session mixte** : recrutement + opportunités de reprise + découverte des territoires
- 19H-22H : **soirée reconversion “Changer de cap : nouveau job et entreprendre, tentez l’aventure en Corrèze”**

+ **Journée Mission Locale** “Venez essayer la Corrèze”

SAMEDI 22 NOVEMBRE

Maison de la Nouvelle-Aquitaine (Paris, 1)

- 10H-15H : **session mixte** : recrutement + opportunités de reprise + découverte des territoires